Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20260924-D_26_34-DE

Mégalis BRETAGNE
Syndicat mixte de coopération territoriale

Délibération n° 2026-34

Sortie du capital de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Mobicoop

SYNDICAT MIXTE Mégalis Bretagne
3ème réunion de l'année 2026
Comité syndical
Jeudi 24 septembre 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni en Comité syndical le jeudi 24 septembre 2026, à Pontivy, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLENO	VINCENT	Pouvoir de C. Orain-Grovalet
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ORAIN-GROVALET	CHRISTINE	Pouvoir à V. Alleno
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	DE CALAN	MAËL	Pouvoir à A. Caro
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	Pouvoir de M. de Calan
2	DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	
2	DEPARTEMENT DU MORBIHAN	GUEGAN	PIERRE	
3	BREST METROPOLE	BALCON	JEROME	
3	BREST METROPOLE	LAURENT	FREDERIC	
3	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS	POUPON	JULIEN	Pouvoir de M. Goalec
3	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS	GOALEC	BERNARD	Pouvoir à M. Poupon
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	BLOT	JEAN-LOUIS	
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	CAUGANT	DANIEL	
3	DINAN AGGLOMERATION	ORVEILLON	THIERRY	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	CALLONNEC	CLAUDE	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE MEUR	FREDERIC	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	RUFFET	YVES	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	THEBAULT	CHRISTOPHE	
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	GUILLAUME	MARC	
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	VERGNES	REGINE	

Signé électroniquement par : Stéphane Perrin
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Vice President du Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20260924-D_26_34-DE

3	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	LESVENAN	DAVID	
3	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	ABOLIVIER	DAMIEN	
3	QUIMPERLE COMMUNAUTE	LE ROUX	CHRISTOPHE	
3	REDON AGGLOMERATION	CARPENTIER	JACQUES	
3	SAINT-MALO AGGLOMERATION	LEGRAND	JEROME	
4	BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	MERAULT	CHARLOTTE	
4	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	ROLLAND	BENOIT	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE	BEILLON	PATRICK	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE	QUENTEL	ANNABELLE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'EMERAUDE	BRAULT	HUGUES	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN MONTAUBAN	SAUDRAIS	VANESSA	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE	LAI	SYLVIANE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	CANTO	SAMUEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	GAUNEZ	ROMAIN	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LESNEVEN	FRANQUES	XAVIER	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	FERELLOC	JEAN-CHRISTOPHE	
4	DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE	STRICOT	GAELLE	
4	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	SALAUN	RONAN	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	ECHELARD	ANNE-MARIE	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	L'HOSTIS LE DIAGON	STEPHANIE	
4	PLOERMEL COMMUNAUTE	SENTIER	JEAN-CHARLES	
4	QUESTEMBERT COMMUNAUTE	LEMAIRE	BORIS	
4	VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	ADAM	FLORENCE	
5	BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE	LE FLOCH	ELODIE	
5	BROCELIANDE COMMUNAUTE	RAULLINE	MICHELE	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	CHAZAL	FREDERIC	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE	LALLOUET	MICHELE	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP-SIZUN - POINTE DU RAZ	BUREL	BRUNO	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	LE DISSEZ	MORDIERN	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	

Membres suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
3	LORIENT AGGLOMERATION	GUIGUEN	YANN	
4	HAUT-LEON COMMUNAUTE	SAILLOUR	MAEL	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	DUFLOS	BENOIT	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	DAVID	ARNAUD	
4	ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	CADO	YOANN	

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20260924-D_26_34-DE

4	ROI MORVAN COMMUNAUTE	BOUKANDJA	LAURENT	
5	BAUD COMMUNAUTE	LE FRANC	XAVIER	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	ORY	VALENTIN	

Vu les articles L 5721-1 à L 5721-9 et L 5722-1 à L 5722-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ;

Dans le cadre du projet OuestGo, plateforme de covoiturage solidaire du Grand Ouest, le Syndicat mixte était entré dans le capital à hauteur de 25 000 € (250 parts sociales d'une valeur de 100 €) de la SCIC Mobicoop, qui avait développé le code source de la plateforme.

Depuis le transfert du projet OuestGo au Syndicat mixte Bretagne Mobilités, Mégalis Bretagne a fait part à la SCIC Mobicoop de son intention de sortir du capital.

La somme restituée au Syndicat mixte a été fixée à 15 495 €, la part sociale, en 2026, ayant acquis la valeur de 61,98 €.

Les reversements de la SCIC Mobicoop respecteront l'échéancier suivant :

Sept 2026	1 301,58 €
Oct 2026	1 301,58 €
Nov 2026	1 301,58 €
Déc 2026	1 301,58 €
Jan 2027	1 301,58 €
Fév 2027	1 301,58 €
Mars 2027	1 301,58 €
Avril 2027	1 301,58 €
Mai 2027	1 301,58 €
Juin 2027	1 301,58 €
Juillet 2027	1 301,58 €
Août 2027	1 177,62 €
Total	**15 495,00 €**

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20260924-D_26_34-DE

DECIDE

A l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la sortie du Syndicat mixte Mégalis Bretagne du capital de la SCIC Mobicoop selon les modalités ci-dessus.

Le Président
Loïg CHESNAIS-GIRARD
Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Stéphane PERRIN-SARZIER